

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 JUILLET 2025

Délibération n° 2025-07-02

Objet de la Délibération :

Convention avec le
Département relative au
schéma de développement de
la lecture publique 2024-2028.

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI qui
donne procuration à Dominique BARNÉOUD,
Serge THIVOLLE qui donne procuration à Sandrine
REYMOND

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH,
Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-
Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime
RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi
ROUX

Soit 14 votants

Date de convocation :
10 JUILLET 2025

Secrétaire de séance : Sandrine REYMOND

Au moyen de sa bibliothèque départementale, le Département contribue au développement de la lecture publique sur son territoire. Cette politique prend la forme d'un Schéma de Développement de la Lecture Publique, dont la dernière version a été adoptée par l'Assemblée Départementale en novembre 2024, puis présentée à l'ensemble des partenaires en mars 2025.

Il est nécessaire d'actualiser la convention socle qui lie la commune au Département au travers de la bibliothèque départementale de prêt et de la bibliothèque communale. Pour rappel, la bibliothèque communale bénéficie des services du Département grâce à cette convention de partenariat, tels que la mise à disposition gratuite d'un logiciel d'informatisation permettant de gérer et suivre les fonds, la formation des bibliothécaires, le prêt du fond départemental et des mallettes pédagogiques, etc.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention socle découlant de ce schéma et définissant les conditions du partenariat entre la commune et le Département.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour) :*

- Approuvent le rapport de Monsieur le Maire et décident de signer ladite convention avec le Département.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 17 JUILLET 2025.



**Le Maire,
Alain SANCHEZ**